
Communiqué de presse

Paris, le 27 novembre 2020

Le 24 novembre dernier, le Président de la République a annoncé que les universités ne pourraient reprendre les enseignements en présentiel avec l'ensemble des étudiants qu'au début du mois de février 2021. Cette annonce a été confirmée par le Premier Ministre lors de sa conférence de presse du jeudi 26 novembre. L'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT) s'inquiète fortement des conséquences d'une telle décision pour les étudiants des universités et des IUT en particulier.

En effet, les enseignants et enseignants-chercheurs des IUT constatent depuis plusieurs semaines une dégradation très nette de la situation des étudiants, et ce alors même que les équipes pédagogiques sont pleinement mobilisées pour les accompagner dans cette période difficile, en leur apportant à la fois un suivi individualisé et des solutions pour réduire les situations de fracture numérique. Prolonger davantage les conditions actuelles d'enseignement risque d'entraîner un décrochage massif des étudiants les plus fragiles. Par ailleurs une prolongation des conditions d'enseignement telles qu'imposées actuellement ne sera pas sans conséquence sur l'employabilité à court terme des jeunes diplômés d'IUT.

À ces difficultés pédagogiques s'ajoutent, pour bon nombre de nos étudiants, une dégradation de leur situation sociale, accrue par la crise, et pour certains des situations de grande détresse psychologique.

Compte-tenu des pratiques pédagogiques déployées en IUT, et parce que nous avons réussi à nous organiser ainsi dès septembre dernier, il est possible de concilier un retour au présentiel et un respect strict des gestes barrières permettant d'assurer la sécurité, la réussite et l'épanouissement de nos étudiants et apprentis. Aussi l'Assemblée des Directeurs d'IUT demande la possibilité de pouvoir accueillir les étudiants dès début janvier avec une jauge à 50%.

/ Contact ADIUT /

*Laurent Gadessaud, porte-parole et vice-président
en charge des relations avec les organisations du réseau
porte-parole@iut.fr*